



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales d'Ile-de-France

DASS 75 DDASS 77 DDASS 78  
DDASS 91 DDASS 92 DDASS 93  
DDASS 94 DDASS 95

# **LES INFIRMIERES DE SANTE PUBLIQUE EXERCANT DANS LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

**Septembre 2007**



## SOMMAIRE

---

<i>INTRODUCTION</i>	<i>3</i>
<i>1. CHAMP D'INTERVENTION, MISSIONS ET FONCTIONS</i>	<i>4</i>
<i>2. COMPETENCES</i>	<i>9</i>
<i>3. RECOMMANDATIONS ET/OU PROPOSITIONS RELATIVES A L'EXERCICE DES FONCTIONS D'INFIRMIERE DE SANTE PUBLIQUE EXERCANT DANS LES DDASS</i>	<i>9</i>
<i>REFERENCES</i>	<i>10</i>
<i>SIGLES</i>	<i>10</i>
<i>ANNEXE</i>	<i>11</i>
<i>PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL</i>	<i>15</i>



## INTRODUCTION

---

Les infirmières de santé publique exerçant dans les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) remplissent des missions diversifiées et répondent à des sollicitations diverses. Les activités s'inscrivent dans les champs de la santé publique et de la sécurité sanitaire. Cependant, elles sont peu formalisées et parfois difficilement identifiables.

Le champ d'intervention des infirmières de santé publique ne s'appuie pas sur des textes spécifiques. Les activités relèvent des dispositions réglementaires relatives à l'exercice de la profession d'infirmier :

*Art. R. 4311-1 « L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.*

*Dans l'ensemble de ses activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel.*

*Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif ».*

*[...]*

*Art. R. 4311-15 « Selon le secteur d'activité où il exerce, y compris dans le cadre des réseaux de soins, et en fonction des besoins de santé identifiés, l'infirmier ou l'infirmière propose des actions, les organise ou y participe dans les domaines suivants :*

*1° Formation initiale et formation continue du personnel infirmier, des personnels qui l'assistent et éventuellement d'autres personnels de santé ;*

*2° Encadrement des stagiaires en formation ;*

*3° Formation, éducation, prévention et dépistage, notamment dans le domaine des soins de santé primaires et communautaires ;*

*4° Dépistage, prévention et éducation en matière d'hygiène, de santé individuelle et collective et de sécurité ;*

*5° Dépistage des maladies sexuellement transmissibles, des maladies professionnelles, des maladies endémiques, des pratiques addictives ;*

*6° Education à la sexualité ;*

*7° Participation à des actions de santé publique ;*

*8° Recherche dans le domaine des soins infirmiers et participation à des actions de recherche pluridisciplinaire ».<sup>1</sup>*

Par ailleurs, l'évolution des problématiques du champ sanitaire et social les amène à remplir des missions en fonction des besoins et des priorités départementales.

Le but de ce document est : de décrire les missions et fonctions des infirmières exerçant dans les DDASS, de rendre ce domaine d'exercice professionnel plus visible par les pairs et les autres acteurs du secteur sanitaire, social ou médico-social, de mettre à disposition des Directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales un outil facilitant le recrutement.

---

<sup>1</sup> Décret n° 2004-802, Livre III, Titre 1<sup>er</sup> Profession d'infirmier ou d'infirmière, du 29 juillet 2004 paru au JO du 9 août 2004 – (Relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier)

## **1. CHAMP D'INTERVENTION, MISSIONS ET FONCTIONS**

---

Les infirmières de santé publique interviennent dans différents domaines en collaboration avec les médecins inspecteurs de santé publique (MISP) et les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS). Généralement, elles ont un rôle technique : réalisation d'enquêtes, avis dans leur champ de compétence.

Leurs connaissances et leur approche des problématiques de santé publique rend précieuse leur participation aux activités d'équipes pluridisciplinaires.

Leurs principales missions s'inscrivent dans les domaines suivants :

- veille et alerte
- promotion, éducation pour la santé et lutte contre l'exclusion
- planification et régulation de l'offre de soins

Elles sont parfois sollicitées, à l'initiative des Directeurs des affaires sanitaires et sociales, pour des activités relevant du contrôle de la légalité et de l'application des textes, tels que :

- contrôle inspection et évaluation avec d'autres professionnels
- conseil technique, pilotage

Missions Domaines d'intervention	Activités	Professionnel responsable de la mission	Rôle de l'infirmière dans l'intervention	Collaborations Partenariats
Indiquer les missions	Lister les activités correspondant à chaque mission	Préciser la fonction de la personne responsable de la mission	Préciser le rôle de l'infirmière	Préciser les collaborations dans la réalisation des missions
<b>Veille et alerte</b>	Investigations et enquêtes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maladies à déclaration obligatoire</li> <li>- Maladies contagieuses</li> <li>- Infections nosocomiales</li> <li>- Autres signalements</li> </ul> Réception, validation (analyse, anonymisation, investigation, actions de prophylaxie, transmission à l'InVS en tant que de besoin, bilan et communication, rapport d'activité (Préfet, public)	Médecin inspecteur de santé publique	Participation à la réalisation des objectifs Gestion de dossiers spécifiques	Cellule régionale (CIRE) Institut national de veille sanitaire (InVS) DDSV DDCCRF IA Mairies Professionnels de santé hospitaliers et libéraux CNR Préfet Conseil général
	Conception et mise en œuvre de protocoles d'investigation et de suivi de maladies à déclaration obligatoire, maladies infectieuses...	Médecin inspecteur de santé publique	Participation à la réalisation des objectifs Gestion de dossiers spécifiques	id
	Plans d'urgence et de crise : élaboration, actualisation, mise en œuvre et évaluation	Médecin inspecteur de santé publique	Participation	id

<p><b>Promotion, éducation pour la santé et lutte contre l'exclusion</b></p>	<p>Mise en œuvre des plans et programmes régionaux et de leur déclinaison départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan régional de santé publique (PRSP)</li> <li>- Plan régional santé environnement (PRSE)</li> <li>- SREPS</li> </ul>	<p>Médecin inspecteur de santé publique Inspecteur des affaires sanitaires et sociales Ingénieur du génie sanitaire Ingénieur d'étude sanitaire</p>	<p>Participation à la réalisation des objectifs Gestion de dossiers spécifiques</p>	<p>Ministère DRASS Conseil régional Conseil général Collectivités locales Education nationale CPAM Hôpitaux Associations d'usagers, de professionnels</p>
	<p>Evaluation des politiques locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lutte contre les maladies transmissibles : SIDA, VIH, VHB, VHC</li> <li>- lutte contre les pratiques addictives : toxicomanie alcoolisme, tabagisme</li> <li>- lutte contre la tuberculose</li> <li>- périnatalité : contraception, interruption volontaire de grossesse (IVG)</li> <li>- lutte contre les cancers (prévention, dépistage)</li> </ul>	<p>Médecin inspecteur de santé publique Inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p>	<p>Participation Coordination de projets Animation de groupes de travail</p>	<p>id</p>
	<p>Activités, dans le cadre d'une convention conclue entre l'Etat et les collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vaccination</li> <li>- lutte contre la tuberculose, la lèpre, le SIDA, les infections sexuellement transmissibles (IST)</li> </ul>	<p>Médecin inspecteur de santé publique Inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p>	<p>Réalisation Mise en oeuvre</p>	<p>id</p>
<p><b>Planification et régulation de l'offre de soins</b></p>	<p>Schéma d'organisation sanitaire</p>	<p>Médecin inspecteur de santé publique Inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p>	<p>Participation Animation de groupes de travail</p>	<p>ARH Ordres professionnels CPAM CODAMUPS</p>
	<p>Organisation de la permanence des soins</p>	<p>Médecin inspecteur de santé publique</p>	<p>Participation</p>	<p>Préfecture Hôpitaux ; Secteur libéral Conseil général CPAM CDOM</p>

<b>Formation et encadrement</b>	Stagiaires (nouveaux arrivants chargés des investigations de maladies à déclaration obligatoire et maladies contagieuses)	Infirmière de santé publique	Encadrement	
	Mission de recherche	Infirmière de santé publique	Réalisation de travaux Participation à des études	

**Les missions « contrôle, inspection, évaluation », « Conseil technique, pilotage » relèvent du contrôle de la légalité et de l'application des textes. Elles peuvent être diligentées par les Directeurs des affaires sanitaires et sociales.**

**Ces domaines ne sont pas mentionnés comme étant de la compétences correspondant au grade d'infirmière dans les textes régissant l'exercice de la profession.**

Missions Domaines d'intervention	Activités	Professionnel responsable de la mission	Rôle de l'infirmière dans l'intervention	Collaborations Partenariats
<b>Contrôle, inspection, évaluation</b>	Expertise dans le contrôle des établissements de santé et médico-sociaux (avis technique : sur les dossiers comportant une analyse de l'organisation du fonctionnement ou de la sécurité des soins dispensés par le personnel paramédical, en cas d'inspection des établissements ; participation à l'évaluation des risques)	Médecin inspecteur de santé publique ou Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	Participation à l'avis technique	Conseil général DDCCRF DRASS CPAM DDEFP
	Gestion des plaintes	Médecin inspecteur de santé publique Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	Participation à l'avis technique	id
	Suivi et évaluation des actions de promotion de la santé	Médecin inspecteur de santé publique Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	Participation	id
	Projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques		Participation à l'avis technique	

Conseil technique, pilote	Groupes de programmation	Médecin inspecteur de santé publique ou Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	Animation	
	Conseils techniques des instituts de formation de professionnels paramédicaux et de santé (aides soignants, auxiliaire de puériculture, infirmières ...)	Médecin inspecteur de santé publique ou Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	Présidence  Participation à l'avis technique	Conseillère pédagogique régionale Instituts de formation Rectorat Ministère
	Contrôle pédagogique des instituts de formation		Participation aux groupes de travail	Conseillère pédagogique régionale Conseil régional
	Schéma régional de formation en soins infirmiers			
	Organisation des épreuves : - d'autorisation d'exercer en tant qu'aide soignant pour les personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier obtenu dans un pays hors de la CEE - pour l'obtention du certificat de prélèvements sanguins	Médecin inspecteur de santé publique Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	Participation à l'organisation des épreuves Organisation des épreuves	Conseillère pédagogique régionale Instituts de formation Etablissements de santé

## **2. COMPETENCES**

---

### **1. Qualification**

- Infirmière diplômée d'Etat

### **2. Diplômes, formations et connaissances**

- Aucun diplôme complémentaire n'est exigé mais des formations en santé publique ou éducation pour la santé sont recommandées
- Réglementation relative à : l'exercice professionnel, la santé publique, le fonctionnement des instituts de formation
- Informatique : Word, Excel

### **3. Compétences**

- Recherche et analyse documentaire
- Communication et adaptation du discours en fonction des publics
- Collaborations avec différents partenaires

### **4. Qualités**

- Travail en équipe
- Sens de l'organisation
- ...

## **3. RECOMMANDATIONS ET/OU PROPOSITIONS RELATIVES A L'EXERCICE DES FONCTIONS D'INFIRMIERE DE SANTE PUBLIQUE EXERCANT DANS LES DDASS**

---

### **1. Définition du poste**

Il est défini dans une fiche de poste permettant de préciser les missions (cf. annexe)

### **2. Intégration et adaptation à l'emploi**

L'activité d'infirmière de santé publique exerçant dans les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales s'inscrivant dans un milieu particulier. Un dispositif d'intégration et de formation permet de développer les compétences pour l'accomplissement des missions :

- séminaire d'accueil
- formation par les pairs
- formation spécifique

### **3. Communication**

Les missions et fonctions des infirmières de santé publique ne sont pas toujours suffisamment bien identifiées et connues. Une meilleure visibilité de ce domaine d'exercice permettrait de faciliter l'exercice professionnel et l'attractivité dans cette fonction.

Les moyens pour faire connaître le « métier » d'infirmière de santé publique sont :

- l'élaboration de documents (plaquettes, articles...)
- des interventions auprès des étudiants : formation initiale, cadres
- des intervention dans des congrès, salons professionnels
- ...

## REFERENCES

---

Décret n° 2003-695 du 28 juillet 2003 modifiant le décret n° 94-1020 du 23 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux de l'Etat

Décret n° 2004-802, Livre III, Titre 1<sup>er</sup> Profession d'infirmier ou d'infirmière, du 29 juillet 2007 paru au JO du 9 août 2004

Circulaire N°DAGPB/SRH2B/2005/115 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à l'organisation d'une action d'initiative nationale pour les services déconcentrés

## SIGLES

---

ARH	Agence régionale de l'hospitalisation
CIRE	Cellule interrégionale d'épidémiologie
CNR	Centre national de référence
CODAMUPS	Comité D'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
DDASS	Direction départementale de affaires sanitaires et sociales
DDCCRF	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DDEFP	Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
IA	Inspection d'académie
InVS	Institut national de veille sanitaire

Fiche de poste type

**RESSOURCES HUMAINES**  
**DRASS D'ILE – DE – France**  
**Ou DDASS Indiquer le département**  
**- FICHE DE POSTE -**

N° de fiche de poste :

PÔLE :

Service

Unité de travail : (si nécessaire)

mise à jour le :

**DÉNOMINATION DE L'EMPLOI**

Poste de catégorie B - Infirmière de santé publique

nom :

date d'affectation sur le poste :

**POSITION DANS LA STRUCTURE**

**1) Composition et missions du service ou de l'unité de travail :**

**2) Rattachement hiérarchique :**

-

**3) Liaisons fonctionnelles :**

- les services de la DDASS
- les services de la DRASS
- l'Institut national de veille sanitaire (InVS)
- autres services de l'Etat : Préfecture, Education nationale...
- Collectivités territoriales : Conseil général, Mairie...
- Associations
- Hôpitaux, laboratoires

# DESCRIPTION D'EMPLOI

## **Mission générale :**

Participe aux activités de santé publique et de veille sanitaire correspondant au champ de compétence de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

## **Missions permanentes : [A adapter en fonction du poste](#)**

### - Participation aux activités d'épidémiologie et de veille sanitaire

Investigation et enquête (maladies à déclaration obligatoire, maladies contagieuses, infections nosocomiales ...)

Participation à la conception et mise en œuvre de protocoles

Participation aux plans d'urgence et de crise sanitaire

### - Promotion, éducation pour la santé et lutte contre l'exclusion

Mise en œuvre, à l'échelon départemental, des plans et programmes régionaux de santé publique

Participation à l'évaluation des politiques locales de santé publique (lutte contre les maladies transmissibles, les pratiques addictives, les cancers ...)

Mise en œuvre des actions définies dans le cadre de conventions conclues entre l'Etat et les collectivités territoriales (vaccination, lutte contre la tuberculose...)

Participation au suivi et à l'évaluation des actions de promotion de la santé

### - Planification et régulation de l'offre de soins

Participation à la définition du schéma d'organisation sanitaire

Participation à l'organisation de la permanence des soins

## **Missions ponctuelles et spécifiques :**

### - Participation à des groupes de travail régionaux

### - Encadrement et participation à la formation de stagiaires

### - Réalisation et/ou participation à des recherches en soins

### - Contrôle et inspection

Avis technique lors de contrôles et d'inspection des établissements sanitaires et médicosociaux et associations

Participation à la gestion des plaintes

### - Conseil technique, pilotage

Animation de groupes de programmation

Présidence par délégation du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des conseils techniques des écoles et instituts de formation des professionnels de la santé (IFSI, aides soignants...)

Organisation des épreuves de sélection ou de validation (admission en formation, autorisation d'exercice ...)

## PROFIL SOUHAITÉ

### Formation ou qualification requise :

- Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat

### Expérience professionnelle requise :

- Expérience professionnelle minimum de 5 ans
- Expérience en santé publique en France ou à l'étranger souhaitée

### Qualités personnelles requises :

- Aimant le travail en équipe
- Sens relationnel développé
- Autonome
- Rigoureux(se)
- Curiosité intellectuelle
- Capacité rédactionnelle
- Capacité à réaliser des recherches documentaires

## CONTACTS

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Responsable du service :

Responsable hiérarchique direct :

Titulaire actuel du poste :

Le Directeur régional  
des affaires sanitaires et sociales

ou

Le Directeur départemental  
des affaires sanitaires et sociales

N.



## **PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL**

---

### **Coordonnateurs du groupe de travail**

Madame Ljiljana JOVIC, Conseillère technique régionale en soins, DRASS Ile-de-France  
Madame Dominique MONGUILLON, Conseillère pédagogique régionale en soins, DRASS Ile-de-France

### **Groupe de travail**

Madame Blandine AURIOL, Infirmière de santé publique, DASS 77  
Madame Isabelle BOURDEAU, Infirmière de santé publique, DDASS 93  
Madame Edith CHAPITREAU, Infirmière de santé publique, DDASS 92  
Madame Chantal COSSON, Infirmière de santé publique, DDASS 75  
Madame Pascale FOUASSIER, Infirmière de santé publique, DDASS 94  
Madame Nicole GAILLARD, Infirmière de santé publique, DDASS 92  
Madame Christelle GALITA, Infirmière de santé publique, DDASS 91  
Madame Valérie QUERMELIN, Infirmière de santé publique, DDASS 77  
Madame Claire WEINBERG, Infirmière de santé publique, DDASS 93

Le document a été réalisé avec la contribution de l'Association française des infirmières de santé publique (AFISP)

### **Groupe de lecture**

Monsieur Riad BOUHAFS, Inspecteur principal de santé publique, DDASS 93  
Monsieur Philippe DAMIE, Directeur DDASS 92  
Dr Anne DESOUCHES, Médecin inspecteur régional, DRASS Ile-de-France  
Dr Hubert ISNARD, Responsable de la Cellule interrégionale d'épidémiologie  
Madame Marie-Claire L'HELGOUALC'H, Directeur adjoint, DRASS Ile-de-France  
Madame Marie-Hélène RANCK, Responsable des ressources humaines, DRASS Ile-de-France  
Monsieur Hubert VALADE, Directeur DDASS 93

Pour tout renseignement :

*DRASS Ile-de-France*

*Service Conseil et Expertise Paramédicale*

*Conseillère technique régionale en soins*

*58/62 rue de Mouzaïa*

*75935 PARIS Cedex 19*

*Email : [ljiljana.jovic@sante.gouv.fr](mailto:ljiljana.jovic@sante.gouv.fr)*

*Directeur de Publication : Michel PELTIER*

*(c) Impression : DRASS Ile-de-France*

*Dépôt légal : à parution*

*ISSN : en cours*